

Agreste Basse-

Données Normandie

Une publication de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

recensement
agricole
2010

Les circuits courts : un potentiel à exploiter

Avant dernière région par la part des exploitations commercialisant en circuit court, la Basse-Normandie ne manque pourtant pas d'atouts. Les villes secondaires forment un bassin de consommation à alimenter et la valorisation des produits de qualité est à développer. La vente à la ferme devance la vente aux commerçants détaillants particulièrement présente dans la région en raison de l'offre de produits animaux. Les petites exploitations s'engagent fortement contrairement aux grandes pour qui ce mode de commercialisation est un complément de revenu.

Les agriculteurs bas-normands optent peu pour les circuits courts¹ (voir encadré définitions). En 2010, seulement 8 % des exploitations (1 979 exploitations) utilisent ce mode de commercialisation contre 14 % en France. Cette pratique est fortement implantée dans les régions plus peuplées ou avec une activité touristique soutenue, telle la Corse, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

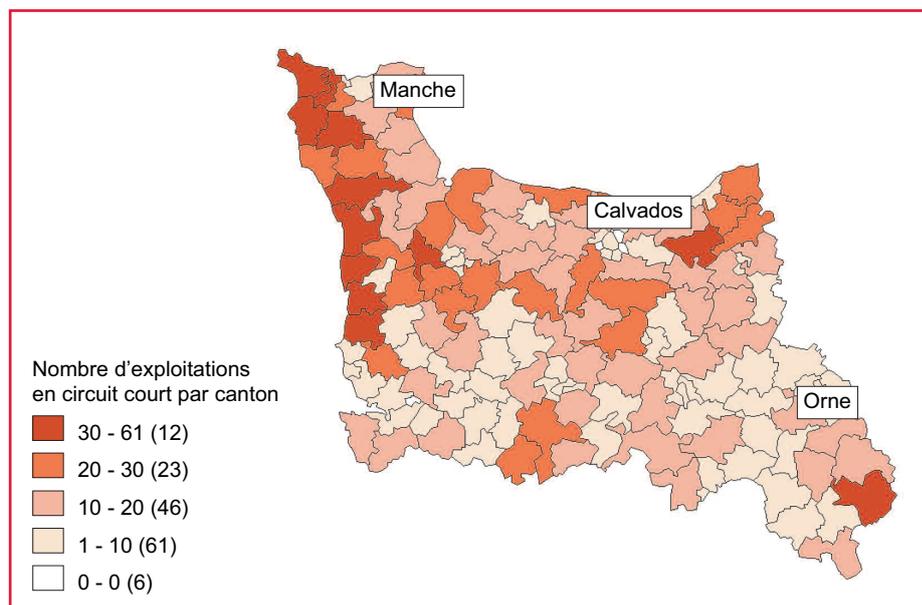
Les zones touristiques en tête

Dans la région, plus que la présence des agglomérations, la fréquentation touristique semble déterminer le choix de ce type de distribution. Ainsi, même si les exploitations en circuit court se répartissent sur l'ensemble du territoire elles sont plus nombreuses dans la Manche et le Calvados (9 % des exploitations) que dans l'Orne (7 %). Le premier canton est Equeurdreville-Hainneville avec 58 % des exploitations qui utilisent ce mode de commercialisation. Une

exploitation sur trois pratiquant les circuits courts se situe dans une commune à dominante polyculture et polyélevage.

Le potentiel représenté par la clientèle locale reste à exploiter, notamment celles des villes secondaires qui structurent le territoire.

Les circuits courts en Basse-Normandie : l'attractivité des zones touristiques



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Des produits variés mais vendus seuls

Les productions locales sont toutes vendues par au moins un mode de commercialisation en circuit court mais les circuits longs sont toujours privilégiés. Un apiculteur bas-normand sur trois seulement utilise les filières courtes pour vendre son miel, produit historiquement associé aux circuits courts.

En outre, l'offre fournie au consommateur est réduite : **90 % des exploitants ne proposent qu'un seul produit**. Les autres produits animaux (essentiellement viandes et charcuteries) sont la seule offre dans 42 % des cas. Les fruits, les œufs et les volailles sont les produits les plus souvent intégrés dans une palette de produits plus large.

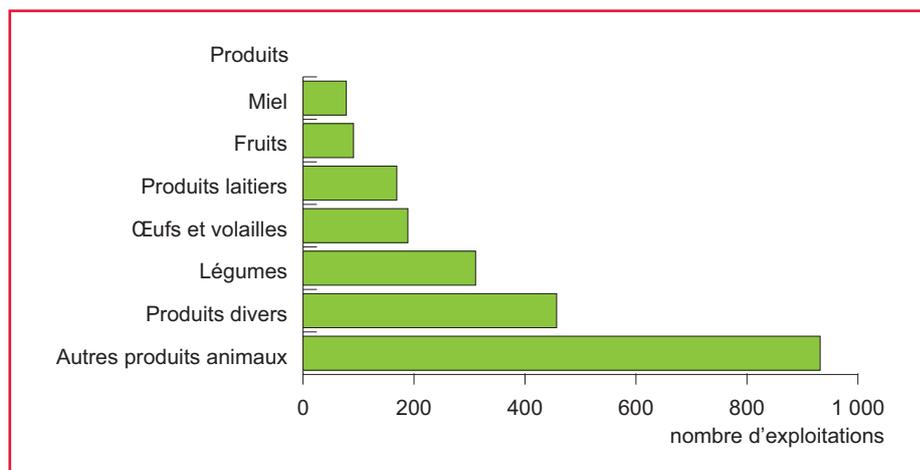
Un exploitant sur deux en circuit court, vend ses produits à la ferme

La vente en circuit court est exigeante en temps, compétences et organisation du travail. Aussi, 60 % des agriculteurs bas-normands n'utilisent qu'un seul de ces modes de commercialisation, comme en France. Sur dix exploitants, neuf le pratiquent en nom propre, et un sous une autre entité juridique. Ils privilégient la vente directe, mode de commercialisation au plus près des consommateurs. En effet, près de 70 % y ont recours comme premier mode de commercialisation. Cependant, la vente via un intermédiaire unique est particulièrement répandue dans la région. La clientèle touristique apporte des

débouchés dans la restauration. L'équipement spécifique lourd et la technicité élevée demandés par la vente des produits carnés expliquent en partie l'importance du commerce à

un intermédiaire. Dans la Manche, où 62 % de la vente en circuit court concernent les produits carnés, la vente au commerçant détaillant devance la vente à la ferme.

La viande, 1^{er} produit vendu en circuit court en Basse-Normandie



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

En Basse-Normandie, les produits laitiers : un complément de revenu ou une vocation

La Basse-Normandie est la 3^e région française productrice de lait de vache après la Bretagne et les Pays de la Loire. Seulement 2 % des producteurs laitiers vendent en circuit court contre 10 % en France. Et, pour 70 % de ces exploitations moins de 50 % du chiffre d'affaires est réalisé par cette activité. Néanmoins, même si ce mode de distribution est secondaire, l'investissement personnel est important car 80 % des exploitations ont un atelier de transformation. Le faible niveau d'engagement est lié d'une part aux contraintes de transformation et de conservation des produits laitiers, et d'autre part au fait que la filière laitière est bien structurée, avec un réseau de coopératives et de laiteries privées bien étoffé. Les exploitations proposant des produits laitiers en circuit court valorisent une SAU plus grande qu'en circuit long et ont la plus forte proportion d'exploitations de grande dimension économique² (voir encadré définitions) (65 %).

Forte présence des commerçants détaillants

Nombre de citations (3 réponses possibles par exploitation)	Rang de priorité			% d'exploitations utilisant le mode de vente quel que soit son rang de priorité
	Première	Deuxième	Troisième	
À la ferme	787	221	72	55
Commerçant détaillant	501	142	62	36
Marchés	343	131	39	26
Restauration commerciale	97	61	34	10
En salons et foires	94	61	22	9
Point de vente collectif	66	42	21	7
Grandes et moyennes surfaces	30	37	20	4
En tournée, à domicile	18	32	19	3
En paniers	17	21	19	3
Par correspondance	15	13	11	2
Restauration collective	11	12	6	1

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les produits laitiers, les fruits et les légumes sont les produits phare des marchés. Quant aux produits divers dont le cidre, le Calvados, le miel et les produits avicoles, ils sont plus répandus dans l'offre à la ferme. Les ventes en panier et à la restauration collective sont marginales malgré des initiatives locales.

Un revenu complémentaire pour les grandes exploitations

En Basse-Normandie, les exploitations en circuit court sont, soit des petites exploitations fortement engagées, soit de grandes exploitations qui utilisent ce mode de commercialisation comme un complément de revenu. Pour ces dernières, outre la volonté de dégager un revenu, l'implication du chef d'exploitation est déterminante.

Les exploitants vendant des fruits, des légumes ou du miel s'engagent plus fortement, tandis que ceux vendant des produits laitiers, des autres produits animaux et des produits divers pratiquent davantage ce type de vente comme complément de revenu.

Signes de qualité : porteur du circuit court mais un potentiel sous exploité

Les produits sous signe de qualité dont l'agriculture biologique sont bien représentés dans les circuits courts. En effet, 29 % des exploitations pratiquant ce mode de vente ont des produits sous signes de qualité contre 16 % en circuit long. Cependant, seulement 14 % des exploitations ayant des produits sous signe de qualité commercialisent en circuit court, proportion faible au regard des régions ayant des filières courtes très implantées (maximum : 79 %). Les activités de diversification sont mieux valorisées ; 41 % des exploitations en disposent mais ce niveau est également faible au regard des régions où les circuits courts sont développés (maximum 83 %).

Alors même que l'ensemble du territoire est couvert par des AOC laitières ou cidricoles, seulement 3 % des exploitations ayant des produits laitiers sous signe de qualité et 40 % de celles ayant du cidre sous signe de qualité empruntent les circuits courts.

Une main-d'œuvre mobilisée plus nombreuse mais...

Choisir un mode de commercialisation en circuit court requiert plus de main-d'œuvre pour produire, transformer et vendre. Ainsi, lorsque la moyenne en Unité de Travail Annuel (UTA)³ (voir encadré définitions) est de 1,3 pour les exploitations en circuit long, elle est de 1,8 pour celles en circuit court avec l'emploi de deux fois plus de salariés en moyenne par exploitation. Avec au

moins 2,2 UTA, les exploitations vendant des produits laitiers, des fruits, des légumes ou/et des œufs et volailles, mobilisent plus de main-d'œuvre, également plus féminine. Néanmoins, ces exploitations n'atteignent pas le niveau d'emploi national (2,2 UTA en moyenne en circuit court contre 1,4 UTA pour les autres). Si la Basse-Normandie utilisait son potentiel de développement des circuits courts pour atteindre le niveau national, 3 900 UTA seraient créées.

Le circuit court, une affaire de petites exploitations

Part des circuits courts dans le chiffre d'affaires	< 10 %	de 10 % à 50 %	de 50 % à 75 %	> 75 %
Basse-Normandie	35	22	8	35
France	31	21	9	40

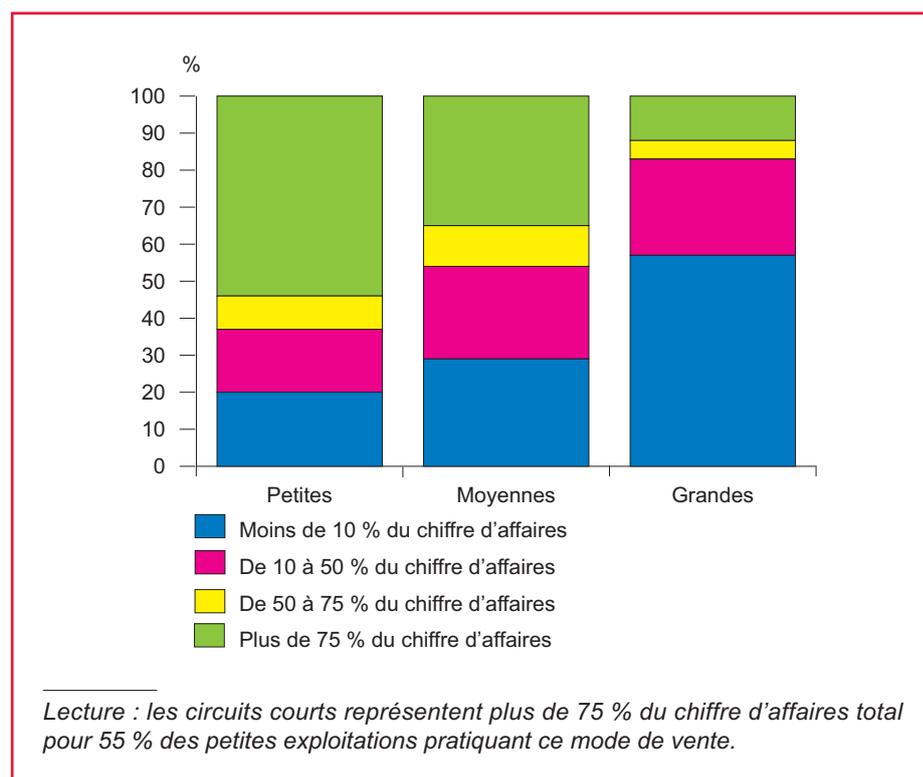
Lecture : pour 35 % des exploitations bas-normandes en circuit court, la part du chiffre d'affaires de ce mode de distribution est inférieure à 10 % du chiffre d'affaires total de l'exploitation.

Dimension économique	Petites	Moyennes	Grandes
Basse-Normandie	41	26	34
France	36	36	28

Lecture : 41 % des exploitations bas-normandes en circuit court sont de petite dimension économique.

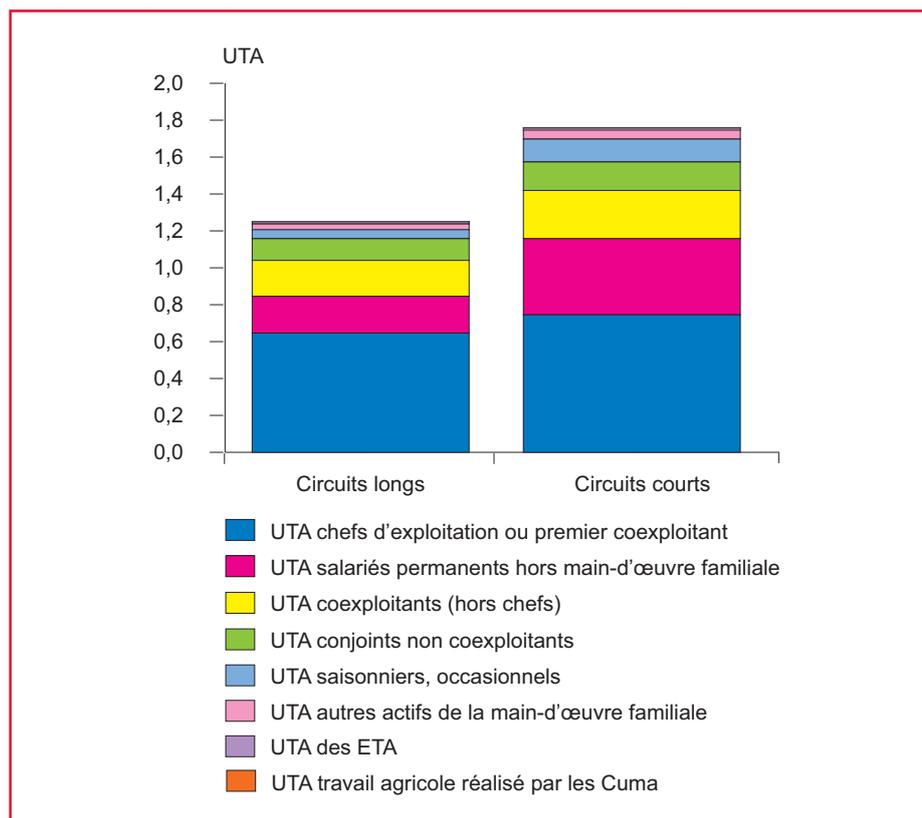
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Plus la dimension économique est grande plus la part des circuits courts dans le chiffre d'affaire est faible



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Des emplois stables en filières courtes (moyenne par exploitation en Unité de Travail Annuel)



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Des exploitants plus jeunes

Les chefs d'exploitation vendant en circuit court sont âgés en moyenne de 50 ans, soit trois ans de moins que ceux commercialisant en circuit long. La moyenne d'âge la plus faible, 46 ans, s'observe chez ceux commercialisant les produits laitiers, productions exigeantes par la traite, la transformation et la vente. Pour le miel, production où la filière courte est ancrée de longue date, l'âge moyen est le plus élevé avec 57 ans.

Des actifs mieux formés

Les actifs familiaux des exploitations en circuit court ont un niveau d'étude supérieur à ceux des exploitations en circuit long ; 31 % contre 22 % ont au moins un bac général ou technique en formation initiale et 12,5 % contre 8 % ont suivi des actions courtes de formation continue pendant les 12 derniers mois. Les femmes ont obtenu un diplôme plus élevé dans le cursus général ou technique que les hommes qui ont, dans les mêmes proportions, obtenu un diplôme agricole.

Définitions

1. Les **circuits courts** regroupent les modes de commercialisation en vente directe au consommateur tels la vente à la ferme et la vente à un unique intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Ne sont concernés que les produits issus de l'exploitation, hors produits de la vigne, et destinés à l'alimentation humaine.

2. La **dimension économique** des exploitations est décrite par la production brute standard (PBS). Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés, pour chaque exploitation, selon des coefficients permettant le calcul de la production brut standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009. La PBS traduit donc un potentiel de production des exploitations et permet de les classer selon leur dimension économique. Ainsi, la PBS des « petites exploitations » est inférieure à 25 000 euros, celle des « moyennes exploitations » est comprise entre 25 000 et 100 000 euros et celle des « grandes exploitations » est supérieure ou égale à 100 000 euros.

3. L'**Unité de Travail Annuel** correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

Annexe : caractéristiques des exploitations bas-normandes en circuit court

Produits vendus en circuit court	Nombre d'exploitations utilisant les circuits courts	Nombre d'exploitations individuelles	Nombre moyen de produit de l'offre de l'exploitation	Mode de commercialisation le plus cité	% de citations en vente directe
Autres produits animaux (viande-charcuterie...)	932	72	1,1	Commerçant détaillant	59
Produits divers (cidre, confiture...)	457	86	1,4	À la ferme	72
Légumes	311	77	1,3	Marchés	81
Œufs et volailles	189	64	1,6	À la ferme	84
Produits laitiers	169	40	1,3	À la ferme	65
Fruits	91	65	1,8	À la ferme	75
Miel	78	65	1,3	À la ferme	73

Produits vendus en circuit court	% d'exploitations avec un seul mode de commercialisation	Nombre moyen de modes de commercialisation employés en circuit court	% d'exploitations ayant la commercialisation en circuit court sous une autre entité juridique	% d'exploitations « grandes » ²	% d'exploitations pour qui le CA réalisé en circuit court représente plus de 75% du CA de l'exploitation
Autres produits animaux (viande-charcuterie...)	77	1,3	8	32	28
Produits divers (cidre, confiture)	90	1,9	6	8	51
Légumes	80	1,6	7	24	59
Œufs et volailles	41	1,8	7	50	41
Produits laitiers	78	2,0	12	65	22
Fruits	59	2,0	13	21	56
Miel	77	1,9	9	32	34

Produits vendus en circuit court	SAU moyenne	% d'exploitations avec au moins une activité de diversification	% d'exploitations ayant des produits sous signe de qualité	% de femmes dans la main-d'œuvre familiale	Âge moyen du chef d'exploitation
Autres produits animaux (viande-charcuterie...)	55	21	25	42	52
Produits divers	16	45	14	38	58
Légumes	25	11	25	43	48
Œufs et volailles	50	38	28	46	48
Produits laitiers	90	80	39	44	46
Fruits	24	42	37	46	52
Miel	55	63	39	44	49

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Agreste Basse-Normandie

n° 57 - septembre 2012 - 2,50 €

Directeur de la publication : François QUESNEL

Rédacteur en chef : Héliène MALVACHE

Rédacteur : Daisy de LARTIGUE

Composition : atelier national de composition et de diffusion du SSP à

Beauvais, impression : SRISE

Dépôt légal : à parution

ISSN : 1951-0411

www.agreste.agriculture.gouv.fr

http://draaf.basse-normandie.agriculture.gouv.fr

Courriel : srise.draaf-basse-normandie@agriculture.gouv.fr

Agreste : la statistique agricole

© AGRESTE 2012

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Directeur : Yves GEFFROY
SERVICE RÉGIONAL DE L'INFORMATION
STATISTIQUE ET ÉCONOMIQUE

6 boulevard du Général Vanier - CS 95181

14070 CAEN CEDEX 5

Tél : 02.31.24.97.41 - Fax : 02.31.24.97.00



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT